

Image not found or type unknown



Courrier recommandé pour un licenciement économique

Par **picsou64**, le **15/02/2010** à **19:19**

Bonjour,rrrnJe travaille dans une entreprise avec un contrat de travail de 50 H mois. rnJe viens d'être informé par courrier recommandé d'un licenciement économique. rnj'ai été convoqué a un entretien préalable. Je me suis présenté a cet entretien avec un représentant syndical. La lettre de licenciement ne m'est pas encore parvenue. rnrnJe me demande si mon employeur n'est pas en train de faire marche arrière suite à l'information dont il a eu connaissance a savoir, qu'il doit normalement me réglerrnun arriéré de salaire sur cinq ans. rnrnPeut-il après tout cela annuler ce licenciementrrrnMerci pour votre réponse